

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

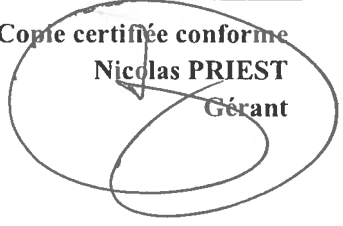
Numéro de gestion : 2007 B 00564
Numéro SIREN : 492 932 843
Nom ou dénomination : CABINET JEAN-PIERRE CONSTANT

Ce dépôt a été enregistré le 02/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/039876

CABINET JEAN-PIERRE CONSTANT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 14 000 €
SIEGE SOCIAL : LYON (69006), 66 QUAI CHARLES DE GAULLE
492 932 843 RCS LYON

COMPTES SOCIAUX AU 31 AOUT 2021

Copie certifiée conforme
Nicolas PRIEST
Gérant



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL CABINET JEAN-PIERRE CONSTANT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12			
Adresse de l'entreprise		66 Quai Charles de Gaulle 69006 LYON		Durée de l'exercice précédent*		12			
Numéro SIRET*		4 9 2 9 3 2 8 4 3 0 0 0 3 9		Néant		<input type="checkbox"/>			
				Exercice N clos le,		31/08/2021			
				Brut		Amortissements, provisions			
				1		2			
						Net			
						3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		2 397	
		Fonds commercial (1)		AH		AI		200 000	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU		23 075	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH		BI		6 300			
TOTAL (II)		BJ		BK		25 472			
						226 614			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		22 339	
		Autres créances (3)		BZ		CA		34 286	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
Disponibilités		CF		CG		74 564			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		5 952		
	TOTAL (III)		CJ		CK		22 339		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		IA		47 812			
						622 399			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an			
						CR			
						32 201			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL CABINET JEAN-PIERRE CONSTANT		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 14 000)	DA		14 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		1 400	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		182 150	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		76 466	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		274 017
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		60 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		180 170	
	Dettes fiscales et sociales	DY		99 731	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		3 910		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		4 570	
	TOTAL (IV)	EC		348 382	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		622 399	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G		348 382		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL CABINET JEAN-PIERRE CONSTANT				Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE		FF		
		FG	716 446	FH		FI	716 446
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	716 446	FK		FL	716 446
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	966	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	15 582	
	Autres produits (1) (11)				FQ	28	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR		733 024
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	168 679	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	12 882	
	Salaires et traitements*				FY	215 759	
	Charges sociales (10)				FZ	215 753	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	4 416
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	8 669
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	10	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF		626 171	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	106 852
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	277	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)				GU		277	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(277)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	106 574

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		EURL CABINET JEAN-PIERRE CONSTANT		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	199		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	199		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	247		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	247		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(47)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	30 061		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	733 224		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	656 757		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	76 466	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	234	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	12 092	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			247			
Produits des cessions d'éléments d'actif				199		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL CABINET JEAN-PIERRE CONSTANT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2021, dont le total est de 622 400 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 76 467 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	200 000			200 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 020	1 449		3 469
Immobilisations incorporelles	202 020	1 449		203 469
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 703			28 703
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 614			13 614
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	42 318			42 318
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 547		247	6 300
Immobilisations financières	6 547		247	6 300
ACTIF IMMOBILISE	250 885	1 449	247	252 087

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2021
Éléments achetés	200 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	200 000

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 020	377		2 397
Immobilisations incorporelles	2 020	377		2 397
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 348	2 870		12 218
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 688	1 169		10 857
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	19 036	4 039		23 075
ACTIF IMMOBILISE	21 056	4 416		25 472

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 349 861 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 300		6 300
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	303 322	271 121	32 201
Autres	34 287	34 287	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 953	5 953	
Total	349 861	311 360	38 501
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	128 509
Charges sociales - produits à recev	2 301
Total	130 810

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 14 000,00 euros décomposé en 140 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 348 382 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	180 171	180 171		
Dettes fiscales et sociales	99 731	99 731		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	63 910	63 910		
Produits constatés d'avance	4 570	4 570		
Total	348 382	348 382		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	11 287			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	160 347
Dettes provis. pr congés à payer	17 102
Charges sociales s/congés à payer	6 441
Etat - autres charges à payer	4 903
Total	188 793

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 953		
Total	5 953		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	4 570		
Total	4 570		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	588 158		588 158
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	128 289		128 289
TOTAL	716 447		716 447

CABINET JEAN-PIERRE CONSTANT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 14 000 €
SIEGE SOCIAL : LYON (69006), 66 QUAI CHARLES DE GAULLE
492 932 843 RCS LYON

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2021

« TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 août 2021, représentant un bénéfice de 76 466,96 €, de la manière suivante :

- *Distribution de dividendes :* 70 000,00 €
- *Autres Réserves :* 6 466,96 €

Le dividende par part s'élèvera ainsi à 500,00 €. Il sera mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'en l'absence d'associé personne physique, l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du même Code ne trouvera pas à s'appliquer.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Exercices</i>	<i>Dividende</i>	<i>Abattement</i> <i>(article 158 du CGI)</i>
<i>31 août 2020</i>	<i>130 000 €</i>	<i>Néant</i>
<i>31 août 2019</i>	<i>85 000 €</i>	<i>Néant</i>
<i>31 août 2018</i>	<i>39 000 €</i>	<i>Néant</i>

»
Pour extrait certifié conforme
Le président

